

Association de coVOituration Solidaire
Intégré à l'Environnement

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VOISINE

6 février 2010 – 10H00

Étaient présents :

- Evelyne BOUKERA, Présidente,
- Arnaud BONHOMME, Trésorier,
- Anne BENJAMIN, Secrétaire Adjointe.
- Isabelle FERRIER, adhérente
- Corinne BOUKERA, adhérente
- Yvette BOUKERA, adhérente
- Marie-Laure GIRAULT, adhérente, présidente du REEL
- Sandrine CENDRIER, adhérente, trésorière du REEL

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral 2009
2. Approbation du rapport financier 2009
3. Election du président, du secrétaire et du trésorier
4. Désignation d'un nouveau vice-président
5. Modification de l'article 2 des statuts
6. Présentation, discussion et approbation des activités 2010
7. Questions diverses

1) Approbation du rapport moral 2009

La présidente donne lecture du rapport moral (ci-joint).

2) Approbation du rapport financier 2009

Le trésorier présente le rapport financier 2009.

- Un résultat positif de 550 €
- toutes les subventions pour la semaine de la mobilité ne sont pas rentrées (Conseil régional : 1 600 €)

Globalement, le résultat est positif pour les deux précédents rapports. Les rapports sont approuvés.

3) Election du président, du secrétaire et du trésorier

Les membres du bureau se représentent.
Le bureau est reconduit dans sa totalité.

4) Désignation d'un nouveau vice-président

Il convient de remplacer le vice-président
Corinne est désignée vice-présidente.

5) Modification de l'article 2 des statuts

CONSIDERANT l'intérêt pour VOISINE de bénéficier de l'appui de l'association APIEU Languedoc-Roussillon et de la reconnaissance tant pédagogique que financière de la Région et de l'ADEME, dans le cadre de ses démarches d'accompagnement pour la mise en place de carapattes et caracycles sur le département de la Lozère,

CONSIDERANT l'implication et le rôle de VOISINE porteuse du projet « un meilleur climat pour notre ville » dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et semaine de la sécurité routière,

CONSIDERANT que l'association a fait évoluer son objet associatif depuis sa création, en s'impliquant de plus en plus dans la mobilité durable,

LE BUREAU propose la modification de l'article 2 de nos statuts, et soumet au vote le changement suivant :

Article tel qu'approuvé le 8 juillet 2008 : « notre association a pour but de mettre en relation ses adhérents en vue de déployer le covoiturage sur le département de la Lozère, dans une démarche d'éco-responsabilité et de solidarité. »

Nouvelle rédaction de l'article 2 : **«L'association a pour but d'initier, accompagner, promouvoir et déployer le covoiturage et la mobilité durable, sur le département de la Lozère, dans une démarche éco-responsable et solidaire »**

Après discussion, le nouvel article 2 est approuvé.

Sandrine fait observer que l'article 7 des statuts ne prévoit pas toutes les possibilités de moyens financiers existants pour l'association. Il est décidé de le modifier par « toutes autres ressources qui ne soient pas contraire aux règles en vigueur » et ajouter « services et prestations fournies par l'association » afin de prévoir les entrées d'argent dues aux partenariats que nous avons et pourrons avoir à conclure. Les statuts modifiés seront transmis à la DDCSPP et publiés au JO. Un nouvel exemplaire sera transmis aux adhérents en pièce jointe

6) Présentation, discussion et approbation des activités 2010

Le projet associatif établi à la création de l'association reste inchangé. L'association doit poursuivre ce qu'elle a commencé en approfondissant certains de ses actions.

- Le site a beaucoup évolué et le logiciel a été amélioré (pas de retour de critiques, pourtant cela permettrait d'être plus constructif). Il faut avancer dans le référencement, utiliser tous les moyens existants : la présidente en parle à la webmaster de Voisine. Il faut continuer et persévérer dans l'amélioration.
- Communiquer : les trois étudiants de SUPAGRO, termineront le travail entamé très prochainement, pour le mois de mars. Nouveau motif sur nos plaquettes : « paysage de Lozère avec voiture qui vole (covoitureur super héros) » (deux étudiantes du lycée Chaptal travaillent sur le dessin).
Rechercher la possibilité de mobiliser une auto-école pour des cours de sécurité routière et éco-conduite lors des déplacements dans les communes pour présenter Voisine.

Publicité : Anne contactera l'entreprise Aéro-Pub, afin de demander le tarif relatif à la décoration d'une voiture et à la fabrication d'un autocollant pour les adhérents et les covoitureurs de Voisine (à apposer de façon apparente sur le pare-brise).

- Rencontrer la population : quelques communes sont très favorables (Badaroux et Banassac qui a créé un parking co-voiturage). Il faut aller à la rencontre de tous les maires. La recherche de partenaires en communication fait partie du travail des stagiaires de Sup Agro
- Goûters-rencontres : la présidente a rencontré la compagnie du Léopard (de Badaroux) pour créer une pièce de théâtre sur le co-voiturage (coût : 4 500 €). Il convient de trouver des aides au financement, auprès du ministre de la culture, voir éventuellement (Martine Thomas : contact DRAC à la DDJS).
Plusieurs questions de l'assemblée :
 - . Combien de fois la troupe s'engage t-elle à jouer la pièce de théâtre ?
 - . Peut-on avoir des précisions sur le sujet (Lozère ou plus largement étendu) ?
 - . Peut-on revoir les conditions financières ?
 - . Représentation extérieure, jusqu'ou ?
 - . Quel public ? Grand public ? Élus ? La présidente précise que ce spectacle est destiné à toute la population.
 - . Marie-Laure souligne que pour percevoir une subvention DRAC, la troupe doit posséder une attestation de compétence, renouvelable chaque année. La leur demander.
 - . Le spectacle qui comprendra une partie théâtre et une partie vidéo, devra être validé par l'association Voisine, avant toute représentation.
- Proposer notre aide : pour le moment, l'association travaille avec la Poste. Si les résultats sont positifs, elle élargira ses contacts.
- Aller à la rencontre des associations œuvrant dans le social: la présidente organisera une réunion au cours du premier semestre 2010 avec ces associations. Elle a déjà pris des contacts. Deux associations sont adhérentes de Voisine mais nous n'avons pas été en mesure, à ce jour, de leur offrir un véritable service. D'où la nécessité (urgente) de se développer.
- Conduite d'une démarche auprès des écoles : accord avec le lycée Chaptal. Une page a été ouverte sur le logiciel pour le salon de l'emploi à Montpellier : il n'y a pas eu d'inscription. L'assemblée relève que les étudiants ont certainement organisé leur co-voiturage sans passer par l'association
- Organiser des actions : Voisine propose une formation à l'éco-conduite pour 16 adhérents (7 personnes sont inscrites). Malgré la parution d'une annonce dans Midi-Libre, aucune autre réponse. La présidente a été contactée par TF1, qui propose de faire un reportage sur la formation éco-conduite en Lozère. Les places restantes seront proposées aux parents et enseignants qui se lanceront dans un projet carapatte.

La réunion Carapatte du 26 janvier a regroupé une vingtaine de personnes. L'école Jeanne d'Arc est d'accord pour un carapatte, l'école Michel del Castillo souhaite un état des lieux précis avant de donner un avis. Un état des lieux doit être fait en priorité. La suite logique sera l'intervention pédagogique menée par Sandrine, Marie-Laure et Claudine.

Semaine mobilité 2010 : Le centre ville sera organisé en zone de rencontre (les rues de la république et d'Aigues passes seront autorisées aux voiture limitées à 20 km/h, les vélos, les piétons, le roller, et tous moyens de déplacement existants. Les stands et associations présentes seront organisés en 5 ateliers qui pourraient être :

- Marche et accessibilité
- Ville et vélo
- Co-voiturage, éco-mobilité, sécurité
- Véhicule électrique et écologique
- Environnement et développement durable

L'atelier « Carapatte » serait organisé le matin dans la cour de l'école Jeanne d'Arc (autorisations à demander) avec organisation d'un millepatte entre un point de départ à définir et l'école Jeanne d'Arc – accueil à l'arrivée par un goûter, un stand de présentation du carapatte et un spectacle interactif.

Organisation d'un rallye éco-mobilité organisé un mercredi après-midi avec remise des prix le samedi.

Des intervenants : skate (essais) – rollers (balade) – échasses (spectacle déambulatoire) – tandem (spectacle déambulatoire) (voir possibilité de s'en procurer un auprès de Planète 2 Roues) – carriole avec cheval (Yvette se renseigne pour trouver un éleveur).

Faut-il prévoir une sonorisation ? la question reste posée mais il y a une préférence pour l'utilisation des hauts parleurs de la ville. A étudier.

Indispensable d'associer et faire intervenir les commerçants (dons de petits lots, bons de réductions, participation à l'élaboration du rallye,...).

Le trésorier termine la séance par une présentation du budget prévisionnel. Sandrine et Marie-Laure font remarquer que, pour une association, le budget prévisionnel ne devrait pas avoir un résultat positif. Le trésorier va modifier le budget en ce sens.

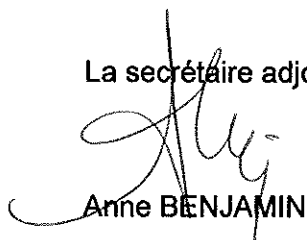
Marie-Laure soulève la question de « valoriser le bénévolat » dans les charges et le compte de résultat. Là aussi, une étude de la question va être lancée.

7) Questions diverses

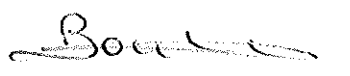
- Contact pris avec le service régional chargé du FEDER : le montant plancher pour qu'un projet bénéficie de subvention est de 23 000 €. La demande peut porter sur un programme d'action. La présidente va élaborer ce programme et prenant en compte toutes les actions 2010, ce qui permet de dépasser largement le plancher. Un dossier va être monté.
- Barème kilométrique : faut-il le modifier ? il est décidé de revoir les tarifs par rapport au prix actuel du carburant mais de conserver le mode de calcul.

La séance est close.

La secrétaire adjointe,


Anne BENJAMIN

La présidente,


Evelyne BOUKERA